

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 24 MAI 2024

L'AN 2024, le 24 MAI, les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au Conseil départemental de l'Aisne.

Etaient présents : M. GRZETICZAK, Président,
M. BESANÇON, MM. CREMONT, DAIN et DELHAYE, Mme DIVE, M. GERVOIS, LEBEAU, LEFEVRE
et LE NY, Mme LETOT-DURANDE, MM. LIEZ, LINIER et MUZART, Mme PASSEMART, M. PERROU,
Mmes PLATRIER, RIBEIRO et VARLET-CHENOT, M. VERDEZ, Mme VIOLET, Administrateurs.

M. KALLEL, Secrétaire du CSE de l'Opal.
M. BAILLET, Chef d'unité Parc Public au SHRUC à la DDT, représentant M. le Préfet.
M. MONFORT, Commissaire aux Comptes

Pouvoirs : M. RAMPENBERG, Vice-Président, à M. CREMONT
Mme BODIOT, Administrateur, à M. GRZETICZAK
Mme M'SAKNI, Administrateur, à Mme DIVE
Mme FRICHET, Administrateur, à M. GRZETICZAK.

Excusés : M. EUGENE et Mme MARICOT, Administrateurs.

Assistés de : M. MERAT, Directeur Général.
M. BASSET, Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, MM. ROBERT, SIMONNOT et TOMBOIS,
Directeurs de Service.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance, et PESCE, Chargée des Politiques Locales.

La séance est ouverte à 10 h 00.

ORDRE DU JOUR

**CONVENTION PARTENARIALE AVEC PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LA VILLE DE LAON
ET L'OPAL POUR LA TROISIEME EDITION DU FESTIVAL DES ARTS URBAINS A LAON -
CONVENTION REGLEMENTEE**

La Ville de Laon organise sa 3^{ème} édition du festival des arts urbains du 22 au 29 juin 2024.

14 artistes de renoms se mobilisent derrière C215 pour mettre en peinture différents murs de la ville.

Durant cette période, les quartiers de Champagne, Montreuil, Ile de France de Laon vont être occupés
par les artistes qui mettront en couleur de nombreux bâtiments, dont 11 seront des bâtiments Opal.

A ce titre, la ville de Laon nous sollicite pour les accompagner dans cette démarche, notamment au titre d'une participation budgétaire à hauteur de 25 000€.

Cette dépense pourra en partie faire l'objet d'une valorisation dans le cadre de l'abattement de la TFPB 2024 car elle permet de répondre à l'axe animation, lien social et vivre ensemble.

Le Maire de Laon, Monsieur Éric DELHAYE, Madame Sylvie LÉTOT-DURANDE et Monsieur Antoine LEFEVRE, élus de la Ville de LAON sont administrateurs à l'Opal.

À ce titre, la conclusion d'une convention entre l'Office et la Mairie de LAON est subordonnée à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration de l'Office, en application des dispositions de l'article L 423-10 du code de la construction et de l'habitation, s'agissant d'une convention réglementée.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de ce partenariat et à signer la convention entre l'Office et la Commune de Laon.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus. Messieurs Éric Delhaye et Antoine Lefèvre, et Madame Sylvie Létot-Durande ne prennent pas part au vote.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

